

# Agir ou faillir

## Présentation de la situation financière et des perspectives budgétaires pour 2016

**DOSSIER DE PRESSE**  
**Mardi 10 Novembre 2015**

**Contact Presse**  
Service presse  
[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

# **Sommaire**

**1- Agir ou faillir : introduction du Maire**

**2- La mise sous tutelle, c'est quoi ?**

**3- Plan de sauvetage de la Ville**

**4- Décodage**

**5- L'essentiel du Débat d'orientation budgétaire**

**6- En annexe : le Débat d'orientation budgétaire**

## Agir ou faillir

**« Le défi de Grenoble : bâtir la ville demain tout en faisant face à une pénurie financière inouïe »**

**« Le cap pour 2016 : éviter la faillite, réinventer l'intervention publique, pas de hausse d'impôts »**



Au moment de bâtir le budget pour 2016, la Ville de Grenoble doit relever un immense défi : bâtir la ville demain tout en faisant face à une pénurie financière inouïe. Cette pénurie, si nous n'agissons pas, conduira Grenoble à devenir la première grande ville de France à faire faillite.

Dès 2015, l'Association des Maires de France recense déjà un millier de communes au bord de la faillite. Si les baisses se poursuivent, en 2017 la moitié des communes de France seront menacées ! Pour amortir le choc, Toulouse augmente déjà ses impôts locaux de 15%, Lille de 10%, Marseille et Bordeaux de 5%. A Grenoble, nous n'augmentons pas les impôts.

Parce que la tutelle n'est pas une option, le moment est venu d'impulser une nouvelle direction à notre ville, et de faire les choix qui lui garantissent un avenir soutenable.

**Grenoble est arrivée au bout d'un cycle : il nous faut agir ou faillir.**

**Comment en est-on arrivé là ?**

À cause du retrait brutal et massif de la participation financière de l'État, de l'héritage ultra-contraint et parce que Grenoble paie, en tant

que ville centre de la métropole, plus qu'ailleurs des charges de centralité, les équilibres financiers de la ville sont à la limite des seuils légaux.

En avril 2014, Manuel Valls a annoncé une baisse inouïe de la participation financière de l'État aux collectivités territoriales : moins 11 milliards d'euros. Ici, à Grenoble, en 2016, c'est déjà plus de 13 millions d'euros, le prix de deux écoles neuves.

A partir de 2017, cette politique récessionniste privera chaque année les Grenoblois de 20 millions d'euros ! En proportion, c'est comme si on baissait le SMIC... de 500 euros tous les ans.

20 millions d'euros, c'est l'équivalent de tous les agents du service des sports plus toute la police municipale plus toutes les personnes qui travaillent au conservatoire réunis. Pour donner une autre idée de l'ampleur, c'est plus de 80 % de toute l'action sociale de la Ville. Ou encore 100 % des subventions versées pendant une année !

Que serait Grenoble sans ses policiers, sans ses gardiens de gymnase, ses professeurs de musique ou ses maîtres-nageurs, sans les associations ? Que serait Grenoble avec une action sociale aussi lourdement amputée ? C'est insoutenable !

Le budget 2016, qui sera débattu lors du Conseil municipal du 16 novembre et adopté le 21 décembre 2015, propose un « plan de sauvetage » pour bâtir la ville de demain.

Grenoble est la première grande ville de France à être arrivée au bout du cycle. Elle doit être la première à inventer une nouvelle façon de bien vivre la ville. A nous de repenser la qualité et l'efficacité de l'intervention publique... surtout quand l'argent public devient rare !

## La mise sous tutelle, c'est quoi ?

Lorsque, conformément à l'article L1612-14 du code des Collectivités Territoriales, il est constaté au compte administratif (voté en juin de l'année N pour le CA N-1) d'une collectivité de plus de 20 000 habitants un **déficit égal ou supérieur à 5% des recettes de fonctionnement** (tout budgets confondus), le préfet doit saisir la Chambre Régionale des Comptes.

Celle-ci dispose alors d'un délai d'un mois pour juger recevable la saisine du préfet et auquel cas transmettre à la collectivité les mesures nécessaires au **rétablissement de l'équilibre budgétaire**.

La collectivité devra démontrer lors du vote du Budget Primitif (BP) N+1 voté en décembre, que toutes les mesures nécessaires pour redresser les comptes de la commune et résorber le déficit constaté ont été prises.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) disposera d'un délai d'un mois à compter de la transmission du BP N+1 pour juger du niveau de redressement. Si les mesures prises par la collectivité étaient insuffisantes, la CRC proposera les mesures nécessaires au préfet.

Ce dernier règlera alors le budget et le rendra exécutoire. Le préfet peut s'écarter des propositions de la CRC mais devra assortir sa décision d'une motivation explicite. Selon la durée nécessaire au redressement financier, la CRC peut confier cette responsabilité au préfet pour plusieurs années (exemple : la Ville d'Argenteuil entre 2015 et 2017).

Les propositions faites au Préfet peuvent actionner tout levier disponible. Le Régime indemnitaire des agents municipaux, comme par exemple le 13ième mois, étant facultatifs.

Néanmoins, si l'on se réfère à la mise sous tutelle récente de la **commune d'Argenteuil**, les premières actions viseront la suppression du recours aux agents contractuels (combien à Grenoble ?)

Constituent aussi des leviers de redressement :

- la **hausse de la fiscalité**, des réductions d'abattement facultatif
- des **cessions/privatisation de patrimoine**
- **cesser de réaliser de nouveaux investissements** autres que ceux nécessaires à la sécurité ou d'ores et déjà contractualisés

Voici quelques exemples de propositions de CRC :

- avis 2015-538 de la CRC Midi Pyrénées, commune de Plagne : hausse de la fiscalité + cessions des parcelles d'un lotissement
- avis du 10 avril 2015 de la CRC Île de France, commune d'Argenteuil : la CRC constate que la commune a déjà pris de nombreuses mesures telles que suppression d'abattement, fin des contrats des agents contractuels, baisse forte de l'investissement, qu'il convient de ne pas augmenter la fiscalité et de ne pas rajouter plus de pression sur le personnel, que dans ce cas la mise sous tutelle sera donc prolongée jusqu'en 2017 sans cibler d'économies particulières, autres que la mise en place d'une gestion rigoureuse.

# Un plan de sauvetage de la Ville de Grenoble

Afin d'assurer à Grenoble un avenir soutenable, le budget 2016 avance un plan de sauvetage de la Ville de Grenoble qui repose sur trois dimensions :

## 1. *Pas de hausse de la part communale des impôts locaux*

Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont particulièrement injustes car majoritairement forfaitaires. Grenoble fait déjà partie des villes les plus imposées de sa strate. Donc pas d'augmentation en 2016 de la part communale des impôts locaux, contrairement plus d'un tiers des grandes villes en France qui ont largement augmenté leurs impôts en 2015 (Lille, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, etc.).

## 1. *Poursuivre des efforts de gestion amorcés dès mars 2014*

- **Poursuivre le travail de mutualisation engagé en 2014 notamment avec la Ville et le CASS.** Le passage en métropole transforme l'intervention publique locale. Engagée depuis 2014, la coopération métropolitaine doit se poursuivre cette année.
- **Se concentrer sur les compétences essentielles de la commune** (Plan Ecoles, action sociale et de proximité, soutien au secteur associatifs, espace public, etc.). La Ville de Grenoble ne pourra plus, si la baisse des dotations de l'Etat était

maintenue et amplifiée, participer au financement de projets éloignés de son cœur de métier. Pourraient notamment être concernés divers grands équipements sur la thématique Enseignement Supérieur Recherche: Plateforme photonique, Maison de la Création, projet Phelma, etc.

- **Poursuivre la stabilisation de la masse salariale.** Mécaniquement, elle augmente 2 millions d'euros chaque année. C'est un effort d'autant plus notable que la masse salariale avait fortement augmenté entre 2012 et 2014.
- **Accentuer l'effort de rationalisation des dépenses courantes allouées aux services.**
- **Continuer d'agir pour la sobriété de la vie publique :** baisse de 25% de l'indemnité des élus, diminution des frais de mission, de réception et de communication. Revente de 15 berlines officielles. Chaque euro public doit être dépensé avec vigilance.

## 2. *Impulser une nouvelle orientation :*

- **Protéger le niveau d'intervention publique de la Ville de Grenoble.** L'investissement de la Ville est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2014 en tenant compte des transferts à liés à la Métropole.
- **Vers de nouvelles recettes et des sources de financement alternatives.** Mécénat, financement participatif (exemple : Orgue de la collégiale St André), gratuité du périscolaire mais tarification solidaire de l'accueil du soir.

- **Optimiser l'immobilier municipal.** 700 bâtiments, 900 000m<sup>2</sup> : réhabilitation thermique, appels à projet sur patrimoine communal (sur le modèle de « Réinventer Paris »). En 2016 plan pluriannuel entretien/réhabilitation/cession à travers des solutions innovantes et dynamiques.
- **Rationaliser la commande publique** (optimisation et économie d'échelle avec la Métropole et le CCAS), critères sociaux et environnementaux, etc.
- **Diminution des dépenses publiques** pour certains partenaires (comme le GF38, le FCG, la MC2) et meilleur encadrement de diverses mises à disposition de matériel et fournitures de fluides, aujourd'hui gratuites
- **Protéger le niveau d'intervention publique de la Ville de Grenoble.** L'investissement de la Ville est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2014 en tenant compte des transferts à liés à la Métropole.

## **Journée du 25 novembre Ensemble pour le Grenoble qu'on aime !**

Le mercredi 25 novembre 2015, afin de répondre à l'appel lancé par l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations aux collectivités, les services publics seront fermés et inaccessibles aux Grenoblois.

Des milliers d'autres communes, toute étiquette politique confondue, ont multiplié les actions symboliques ces dernières semaines, dont la fermeture de mairies. Avec cette journée du 25 novembre, Grenoble prend pleinement sa part dans cette mobilisation nationale.

Il s'agit avec cette action forte de continuer à interpeler le gouvernement et d'informer les habitants sur les conséquences de cette baisse pour les services publics locaux et les investissements de leur commune.

*« Le mercredi 25 novembre prochain, la Ville de Grenoble organise une « journée choc ». Ce sera une journée pendant laquelle tous les services publics seront fermés, hormis ceux qui assurent la sécurité des biens et des personnes. Ce sera une journée d'action pour prendre conscience de la réalité de la situation financière de la Ville. Ce sera une journée d'action pour se rassembler autour des services publics. Ce sera une journée d'action pour entamer la grande transformation dont nous avons besoin.*

*Les Grenoblois et la commune de Grenoble doivent relever un défi colossal : construire la ville de demain tout en faisant face à la baisse des dotations de l'État. Sans action de notre part, cette diminution inouïe conduira notre commune à la faillite. Nous sommes à la limite des équilibres budgétaires légaux, nos impôts locaux sont les plus élevés des grandes villes françaises et notre dette beaucoup trop importante, tout en assurant de nombreux services pour l'agglomération, plus qu'aucune autre ville-centre.*

*Les contraintes budgétaires ne sont pas nouvelles dans la vie publique. La baisse de la dépense publique peut avoir du sens, par exemple en réduisant le gaspillage et le train de vie de la mairie. Mais nous sommes au bout d'un cycle, celui de la croyance de l'abondance des ressources, qu'elles soient financières ou environnementales. L'enjeu de notre génération est de savoir ce que nous voulons faire des bouleversements en cours : les subir ou inventer ensemble un nouveau modèle ? »*

Eric Piolle

Le 25 novembre, **les bâtiments communaux ne seront pas accessibles aux habitants**. Aucun agent ne sera également présent sur l'espace public, **sauf les services concernés par des missions de sécurité et/ou d'hygiène**. Voici la liste des exceptions :

Le CCAS :

- Maisons de retraite,
- Hébergement,
- Accueil et aide d'urgence,
- Soins et restauration à domicile,

- Assistantes maternelles (à domicile).

La Ville et CCAS :

- Ouvertures des portes du Patio et des Maisons des Habitants Mistral, Bajatière, Centre- Ville/Vieux Temple, Chorier-Berriat pour les services hors Ville et CCAS (assistantes sociales du département...).

La Ville :

- Police municipale,
- Astreinte État civil & cimetières,
- Service restauration,
- Sécurité des sorties d'écoles,
- Placiers et propreté urbaine des marchés,
- Protocole : cérémonies de la Saint Barthélémy,
- Ouverture des écoles sans les personnels municipaux,
- Ouverture des vestiaires des équipements sportifs en libre-service,
- Ouverture des portes de la Maison des Associations pour les salariés et les activités d'accueil du public des associations hébergées.

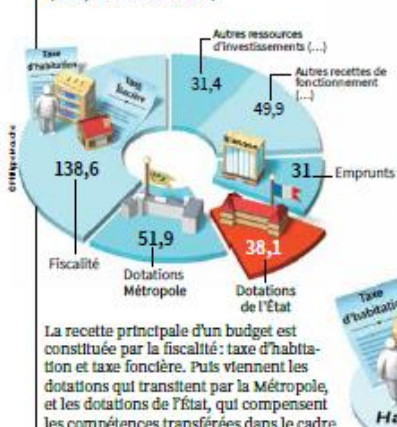


## Budget de la Ville : comment ça marche ?

Chaque année, Grenoble, comme les 36 000 communes de France, élabore et vote son budget pour l'année suivante. Il s'agit d'équilibrer les recettes (impôts, dotations de l'État) et les dépenses (salaires des agents, subventions, équipements publics...). Quelques mécanismes simples s'appliquent. Ils sont présentés dans cette double page avec les principaux chiffres à retenir pour Grenoble en 2015.

### Les recettes

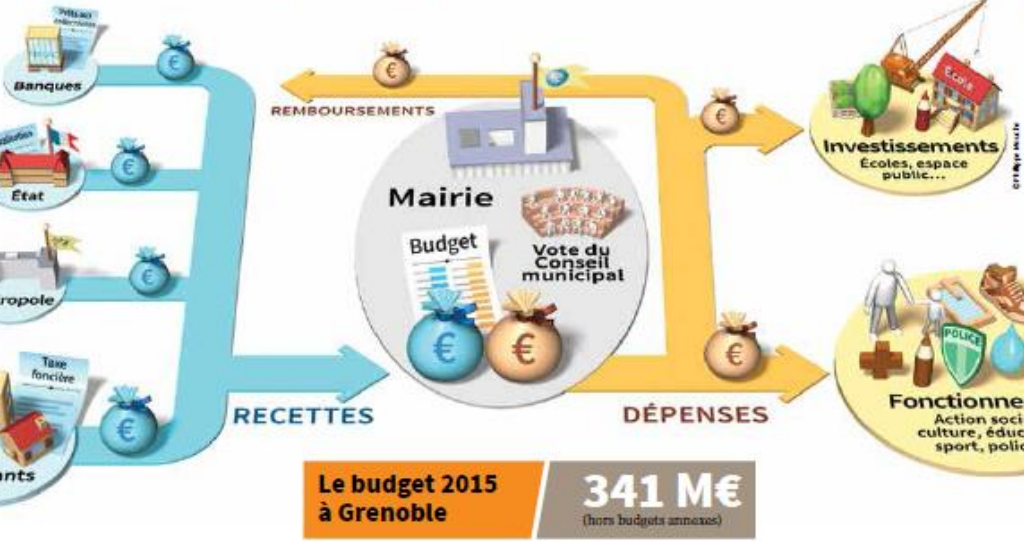
(2015, en millions d'euros)



La recette principale d'un budget est constituée par la fiscalité : taxe d'habitation et taxe foncière. Puis viennent les dotations qui transitent par la Métropole, et les dotations de l'État, qui compensent les compétences transférées dans le cadre de la décentralisation : elles sont en forte baisse. D'autres recettes proviennent d'investissements (ventes diverses, amendes, subventions de l'Europe...), ou du fonctionnement des services (redevances, billetteries, horodateurs, loyers...). Enfin, le recours à l'emprunt permet d'investir mais il doit être remboursé et il a un coût : les intérêts de la dette.

### Quelques règles à respecter

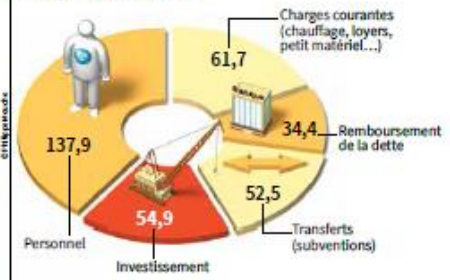
- Il faut équilibrer les recettes et les dépenses.
- Il est possible d'emprunter, mais pas pour payer les salaires des agents, ni pour rembourser d'anciennes dettes.
- Enfin, l'épargne propre de la Ville doit permettre d'entretenir ses équipements et son patrimoine.



**Le budget 2015 à Grenoble**  
**341 M€**  
 (hors budgets annexes)

### Les dépenses

(2015, en millions d'euros)



L'équipe municipale a fait le choix en 2015 de stabiliser la masse salariale après trois années de forte hausse. L'enveloppe globale des subventions aux associations a baissé de 6 %, sauf la subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui n'a pas diminué. L'ensemble des services de la Ville réalise 5 % d'économies sur les charges courantes. La Ville a investi 54,9 millions d'euros en 2015.

### Exemples d'investissements

- Augmentation de la capacité des écoles : **1,5 million d'euros**
- Éclairage public : **1 million d'euros**
- Sécurité des écoles : **1,8 million d'euros**
- Tennis Plaine des sports : **3 millions d'euros**
- Protection contre les crues : **0,9 million d'euros**
- Pôle Gare (rénovation) : **1,2 million d'euros**

### Quoi de neuf avec la Métropole ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole gère l'entretien des routes et des trottoirs (voirie), les politiques économiques (zones d'activité, soutien aux entreprises...), de déplacement (pistes cyclables et arceaux à vélo, places de parking) etc. Pour que la Métropole puisse assu-

rer ces politiques, la ville lui transfère chaque année les sommes correspondantes. Une « Commission locale d'évaluation des charges transférées » (CLECT) a été mise en place pour calculer de manière objective et équitable le coût des compétences passées à la Métro et les transferts financiers liés.

### Budget en danger

Après 2,10 millions d'euros de baisse en 2014, les dotations de l'État ont encore diminué de 5,20 millions d'euros en 2015. Elles doivent encore baisser de 5,70 millions d'euros supplémentaires en 2016. Et encore en 2017... Au total, c'est une baisse de 20 millions d'euros sur 4 ans pour la Ville.



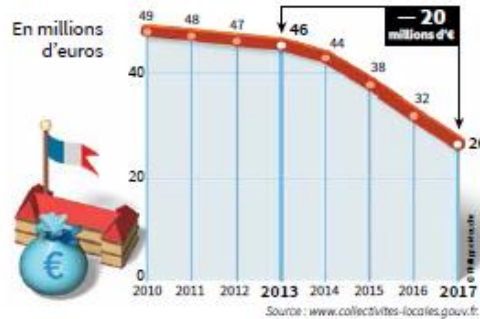


## Recettes en baisse, dépenses élevées : une menace pour les services publics

20 millions d'euros en moins de dotations de l'État en quatre ans... C'est une baisse brutale, aux conséquences lourdes. Car Grenoble a déjà des impôts très élevés, une dette qui pèse fortement sur le budget et des dépenses importantes, pour assurer des services qui bénéficient aussi aux habitants de la Métropole. Des recettes en forte baisse, des charges très élevées et pas de recours à l'emprunt, ni à l'impôt envisageables... Le modèle du passé a échoué. Le service public est en danger et il va falloir inventer une nouvelle façon de faire.

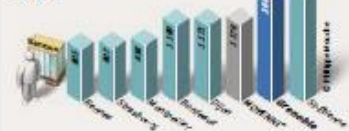
### Dotations de l'État : - 20 millions

Cette baisse est inédite et elle va s'amplifier. Entre 2013 et 2017, chaque année, Grenoble perd plus de 5 millions d'euros de recettes. La coupe dans le budget a déjà commencé : 2 millions en 2014 ; plus de 5 millions en 2015... et plus encore pour les années à venir, en 2016 et 2017. 20 millions d'euros par an, c'est considérable. C'est, par exemple, l'équivalent de deux ou trois écoles à construire ; c'est plus que l'ensemble des subventions versées aux associations de la Ville (sports, culture, éducation, jeunesse, environnement, santé, etc.) ; c'est l'ensemble des salaires des agents qui travaillent pour les sports, la police et le Conservatoire ; c'est 80 % de l'aide sociale versée par la Ville...



### Que faire ?

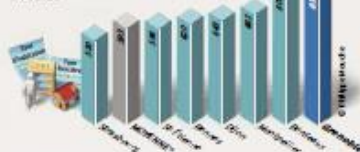
**Emprunter ? Pas possible** en euros



\*Communes de plus de 100 000 habitants. Source : www.collectivites-locales.gouv.fr. Chiffres au 31/12/2014

Grenoble est une des villes où le niveau de la dette est le plus élevé (par habitant). Impossible de compter sur un emprunt massif pour équilibrer le budget ; cette solution a été beaucoup utilisée ces dernières années. Il n'est pas possible de compter sur cette solution pour équilibrer le budget, ni d'investir massivement. Et il est interdit d'emprunter pour payer le fonctionnement (salaires, subventions, etc.).

**Pas de hausse d'impôt** en euros

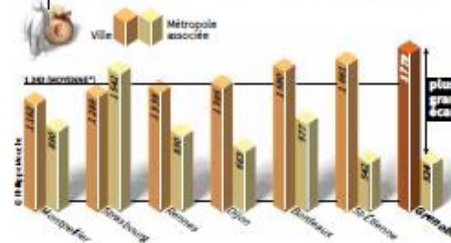


\*Communes de plus de 100 000 habitants. Source : www.collectivites-locales.gouv.fr. Chiffres au 31/12/2014

Ici encore, pas possible d'aller au-delà ; le niveau des impôts est très élevé à Grenoble, par rapport aux autres communes comparables. La dernière augmentation date de 2009 (9 %). La manne a été dépensée. Difficile de les augmenter encore, pour des raisons légales, mais aussi parce que c'est un choix et un engagement de la nouvelle équipe municipale. Les impôts locaux sont les plus inégalitaires.

### Des dépenses élevées

Dépenses Ville et Métropole par habitant en euros



Source : www.collectivites-locales.gouv.fr. Chiffres au 31/12/2014. \*Villes de plus de 100 000 hab.

La Ville de Grenoble dépense 1779 euros pour chaque habitant. Cela contribue à une grande qualité du service public. Mais Grenoble c'est aussi là où les dépenses de la ville-centre sont les plus élevées, vis-à-vis d'une métropole qui, elle, a les dépenses les plus faibles. Cela veut dire que les Grenoblois paient des infrastructures, des équipements, des services pour tous les habitants de la Métro. C'est une contrainte très forte, en plus de la baisse des dotations de l'État.

### La journée du 25 novembre

Après la prise de conscience et le choc, vient le temps de la responsabilité. Plutôt que de se plaindre, il faut faire preuve d'imagination et d'invention. Les élus de la Ville de Grenoble organisent une journée de « fermeture » pour permettre aux agents de se réunir et à la population de s'informer et comprendre les conséquences de cette situation pour les services publics. Le mercredi 25 novembre, les services publics municipaux seront donc inaccessibles au public : crèches, MDH, bibliothèques, état civil, etc. Seuls les services d'urgence et d'aide à la personne seront maintenus intégralement. Une information précise sera disponible dans les lieux concernés et les antennes mairie, Maisons des habitants, sur le site internet de la Ville et dans la presse locale. Pour en savoir plus : [grenoble.fr](http://grenoble.fr)



**Deux questions à Michel Albouy**

Professeur de Finance à Grenoble École de Management (GEM)

« Cette baisse des dotations de l'État est historique »

**Les recettes des villes sont-elles en baisse importante ?**  
C'est la baisse des dotations de l'État qui est historique. Il y a eu auparavant quelques pauses ici ou là, mais elles ont toutes été compensées. Grenoble est une ville avec un interventionnisme public, social, très important. Et sa situation financière se caractérise par un endettement très élevé et un impôt très fort aussi. Ses marges de manœuvre sont donc extrêmement faibles. Il va falloir les inventer, ce qui va être difficile pour des élus confrontés à des citoyens toujours en demande de plus de services.

**Quelles vont être les plus grosses difficultés ?**  
C'est l'équilibre du budget de fonctionnement qui va être directement impacté par la baisse des dotations de l'État. Or celle-ci est en grande partie contrainte. Car ce sont les dépenses générales liées à l'entretien des écoles, des crèches, etc. Les marges de manœuvre sont donc faibles, à l'exception notable des subventions aux associations qui pourront baisser.

### ils ont dit...

« Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. »

Cour des comptes, Rapport 2015 sur l'état des finances locales

« La baisse des dotations aux collectivités locales est trop brutale. »  
Anne Hidalgo, maire de Paris (juin 2014, sur RTL)

« Nous pensons que d'ici la fin de l'année, entre 1 500 à 3 000 communes seront sous tutelle ! Et beaucoup plus dans les mois qui suivront. Outre la menace qui pèse sur des milliers d'emplois, cette diminution des dotations va peser sur la croissance. »

François Baroin, président de l'Association des maires de France, sénateur-maire de Troyes (7/9/2015 dans Le Parisien)

## L'essentiel du DOB

**Le 16 novembre 2015, se tiendra comme chaque année au conseil municipal un débat sur les orientations budgétaires de la Ville. Ce débat intervient avant l'examen le 21 décembre prochain du budget prévisionnel pour l'année 2016.**

La municipalité articule à nouveau son action autour de trois axes prioritaires :

- la **ville émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à l'**éducation**,
- la **ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle a pour ses **espaces publics**,
- la **ville solidaire et citoyenne**, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et à **ce qui fait société**.

La nouvelle organisation de l'administration municipale, rendue effective à l'été 2015, reflète d'ailleurs ces perspectives de long terme.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, **ces objectifs respectent une méthode exigeante :**

- celle d'une **démocratie locale** profondément renouvelée et dynamisée, dans une logique de co-construction de proximité et de transparence,

- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques, ou de la sobriété de la vie publique,
- celle d'un véritable **dialogue social**, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

**Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat (une amputation de plus de 13 millions d'euros en 2016 - à titre de comparaison cette somme représente d'ores et déjà plus de 50 % de la subvention annuelle versée au CCAS) et face à un contexte macro-économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, il est plus que jamais indispensable de poursuivre cette voie nouvelle pour tenir compte d'une situation grenobloise singulière liée à la construction de la Métropole et à un état financier hérité ultra contraint, respectant à peine les équilibres légaux.**

**A Grenoble, l'épargne de gestion de la Ville est passée de 44 millions d'euros au CA 2011 à 31 millions d'euros au CA 2014. De même, l'épargne nette est passée de 11 millions d'euros à -6 millions d'euros sur la même période.** La Cour des Comptes, dans son dernier rapport sur l'état des finances locales, est d'ailleurs catégorique : « *Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à*

**2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités.** » Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations !).

Ainsi, à Grenoble **quatre objectifs ont été poursuivis pour la définition des grands équilibres du budget 2016 :**

- **Objectif n°1 : Respecter les ratios légaux afin de permettre une action politique**

Ne pas respecter les obligations légales est totalement exclu. Une telle situation conduirait à accepter de mettre la Ville sous tutelle de la Préfecture et ne laisserait, de fait, aucune possibilité de choix politiques.

Outre l'indispensable équilibre des dépenses et des recettes, deux ratios sont cruciaux :

- L'épargne brute doit être supérieure à la dotation aux amortissements (soit près de 18 millions d'euros en 2016 pour la ville de Grenoble). En d'autres termes, il est interdit de diminuer la valeur du patrimoine de la Ville.

- Le capital de la dette d'une collectivité doit toujours être remboursé par des ressources propres. En d'autres termes, il est interdit d'emprunter pour rembourser le capital de la dette.

- **Objectif n°2 : Equilibrer le fonctionnement et la capacité d'investissement pour transformer durablement Grenoble**

- **Objectif n°3 : Ne pas avoir recours au levier fiscal**

Conformément aux engagements pris devant les Grenobloises et les Grenoblois, les impôts locaux n'augmenteront pas. Ces impôts n'étant pas proportionnels, encore moins progressifs, ils sont les plus injustes, d'autant que leurs bases n'ont jamais été revisitées. Le haut niveau d'imposition à Grenoble renforce ce choix : le produit fiscal par habitant de Grenoble est l'un des plus élevés de sa strate démographique à 833 € (contre 593 € en moyenne).

- **Objectif n°4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà de la « zone orange »** (soit 14 ans maximum aujourd'hui) afin de pouvoir continuer à se financer.



**C'est pourquoi, dans ce contexte et comme en 2015 (-0,5 %), Grenoble projette une baisse des dépenses de fonctionnement pour rompre avec la tendance haussière des dépenses constatées par le passé** (augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2 % en 2011, 5 % en 2012, 4 % en 2013, 1,5 % en 2014). Les ressources humaines et l'action sociale seront préservées de cette

diminution. Les subventions aux établissements publics, aux associations et autres organismes de droit privé réduiront de 5 à 6 %, idem pour les dépenses courantes.

En matière d'investissement, la projection pour 2016 est la suivante :

- **Investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine communal et garantir la sécurité** (12 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville),
- **Investissements dédiés au quotidien et à la proximité** (13 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville),
- **Investissements qui dessinent la ville de demain** (8 millions d'euros d'investissements nets pour la Ville).

**A Grenoble, la méthode pour préparer et exécuter le budget a été profondément renouvelée en 2015. Avec une approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel fondé sur les dépenses réalisées et non pas celles prévisionnelles, pour la première fois depuis de très nombreuses années il n'a pas été nécessaire de recourir à un budget supplémentaire en cours d'exercice. L'examen du compte administratif 2015 permettra dans quelques mois d'attester de la qualité de cette méthode. C'est donc cette voie qui est également prise en 2016.**

L'ensemble de ces éléments est présenté dans le rapport annexé au dossier de presse. Ce document rassemble les orientations budgétaires mises au débat pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville de Grenoble.

**TABLEAUX DES  
GRANDS  
EQUILIBRES du  
BUDGET  
PRINCIPAL  
Equilibres 2013-  
2015 et équilibre  
prévisionnel  
2016**

\* Suite au passage en  
Métropole, il y a des  
modifications de périmètre  
\*\*hors 166 et 16449

\*\*\*FCTVA, *taxe  
d'aménagement, cessions,  
subventions...*

En millions d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	DOB 2016		
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Recettes de gestion</b>	<b>279,58</b>	<b>284,67</b>	<b>280,86</b>	<b>278,65</b>	<b>259,30</b>	à	<b>264,80</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	130,84	134,54	135,96	138,64	139,82	à	140,82
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96	39,90	à	41,40
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,73	45,91	43,49	38,12	31,10	à	33,10
Autres recettes	50,06	52,26	49,44	49,93	48,48	à	49,48
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>237,01</b>	<b>246,95</b>	<b>249,32</b>	<b>250,61</b>	<b>235,81</b>	à	<b>233,71</b>
Dépenses de personnel*	126,51	130,63	137,25	137,90	137,01	à	136,31
- TIR	-1,18	-1,06	-1,22	-1,00	-1,00	à	-1,20
Transferts	29,16	29,61	29,52	27,08	21,90	à	21,40
CCAS	24,10	24,70	25,40	25,40	25,40		
Autres dépenses	58,74	63,51	58,62	61,73	53,00	à	52,50
- TIR	-0,32	-0,44	-0,25	-0,50	-0,50	à	-0,70
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>42,57</b>	<b>37,72</b>	<b>31,54</b>	<b>28,03</b>	<b>23,49</b>		<b>31,09</b>
<b>ANNUITÉ DE LA DETTE*</b>	<b>33,03</b>	<b>33,89</b>	<b>32,01</b>	<b>34,56</b>	<b>35,60</b>	à	<b>35,20</b>
Frais financiers nets	8,33	7,86	6,35	7,61	7,15	à	6,95
Remboursement en capital **	24,70	26,03	25,66	26,95	28,45	à	28,25
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>9,54</b>	<b>3,83</b>	<b>- 0,47</b>	<b>- 6,54</b>	<b>- 12,11</b>	à	<b>- 4,11</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>52,31</b>	<b>53,67</b>	<b>61,37</b>	<b>62,40</b>	<b>49,14</b>	à	<b>50,14</b>
Emprunts nouveaux	22,60	26,40	32,31	31,00	33,34	à	30,34
Ressources propres***	29,64	27,27	28,23	27,55	14,80	à	16,80
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,00	0,83	3,85	1,00	à	2,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>57,64</b>	<b>60,31</b>	<b>60,90</b>	<b>55,86</b>	<b>37,03</b>	à	<b>45,03</b>
<i>dont TIR</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	à	<i>1,90</i>